

**CONFÉRENCE BUDGÉTAIRE RELATIVE À L'EXAMEN ET L'ADOPTION DES PROGRAMMES TRIENNAUX
ET DES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Dans le but de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'élaboration des documents budgétaires, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) a instauré des conférences budgétaires servant de cadre pour l'examen et l'adoption des programmes triennaux et des budgets des collectivités territoriales. Ces conférences budgétaires instituées en 2021 visent à faire respecter le calendrier de programmation et de budgétisation des opérations et des actions des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire. En effet, le Ministère en charge du budget, membre de la Commission de Coordination du Développement Local (CCDL) y est représenté par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) à travers la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD) dans chacune des cinq (05) sous-commissions qui animent lesdites conférences.







